

# VIDE-GRENIER

LA GUÉRINIÈRE - PLACE DES LAURIERS

Dimanche 29 mai  
de 9h à 18h



Pour vous inscrire, complétez ce coupon en joignant les documents demandés :  
**Règlement par chèque à l'ordre de « OGEC EVEIL GUERINOIS » ou en espèces + la photocopie de votre carte d'identité (pour les mineurs, celui de la personne responsable).**

**Contact :** Directement à l'école, par mail : [ogeceveilguerinois@gmail.com](mailto:ogeceveilguerinois@gmail.com) , par courrier : Ecole Privée, rue de la rampe, 85680 La Guérinière, ou par téléphone au 07 88 73 79 45.

.....  
Nom..... Prénom.....

Adresse.....

..... Téléphone :.....

Nombre d'emplacements : (4€/m ou 10€/3m) .....m = .....Euros

- .....
- Ce vide-grenier est strictement réservé aux particuliers.
  - Il se déroule en extérieur, sur la place des Lauriers à La Guérinière de 9h00 à 18h00.
  - Le déballage se fera de 7h00 à 8h30 ; le remballage se fera entre 18h00 et 18h30.
  - Le prix de l'emplacement au mètre est de 4 euros (10€ pour 3m), possibilité d'en louer plusieurs.
  - Les exposants ne peuvent participer à plus de 2 vide-greniers par an.
  - Les exposants ne peuvent participer à des vide-greniers qui se situent en dehors de leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental.
  - Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.
  - L'OGEC n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
  - Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.
  - Les exposants ne peuvent proposer à la vente des animaux vivants, des biens alimentaires et de l'alcool...
  - Les exposants devront rendre l'emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.
  - La vente par les enfants est autorisée, sous responsabilité parentale (copie de la carte d'identité de la personne obligatoire).
  - La réservation de stand(s) équivaut à l'acceptation pure et simple du dit règlement.
  - Les exposants s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur le jour de l'évènement (à consulter sur place) : sens de circulation, distanciation sociale, port du masque...